



Accompagnement Validation des Acquis de l'Expérience

| | |
|--|--|
| Objectifs | <p>La Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E) est la 3ème voie d'accès aux diplômes. Elle permet à toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, engagée dans la vie active depuis au moins 1 an, de voir reconnaître officiellement ses compétences professionnelles, par un titre, un diplôme professionnel ou un certificat de qualification enregistré préalablement au RNCP.</p> <p>L'accompagnement à la V.A.E vise à développer la capacité à formaliser par écrit et à présenter à l'oral les compétences acquises au travers de son expérience professionnelle et/ou personnelle par rapport au référentiel d'un titre, d'un diplôme professionnel ou d'un certificat de qualification enregistré préalablement au RNCP.</p> |
| Durée | Entre 24 et 48 heures |
| AAP | Noémie Périchon |
| Quelques mots sur notre architecte accompagnatrice de parcours | <p>« <i>Accompagner quelqu'un, c'est se placer ni devant, ni derrière, ni à la place. C'est être à côté</i> ». Joseph Templier</p> <p>Training first vous propose un accompagnement à l'image de nos valeurs, en vous plaçant au cœur de la démarche de validation des acquis de l'expérience.</p> <p>Nous construisons un parcours sur mesure pour vous accompagner vers la réussite et obtenir le diplôme visé !</p> <p>Notre accompagnement est dynamique, organisé et agile pour répondre à vos attentes et besoins, laissez-vous guider vers le succès !</p> <p>Architecte accompagnatrice de parcours certifiée.</p> |
| Compétences visées | <p>L'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience vise en outre à développer :</p> <ul style="list-style-type: none">• La capacité à analyser les compétences acquises au travers une expérience professionnelle,• À aider le bénéficiaire à formaliser par écrit ses compétences et à apporter les preuves de leur maîtrise par des éléments factuels,• À mettre en avant les compétences acquises et maîtrisées et s'affirmer dans sa pratique professionnelle. |
| Public visé et prérequis | <p>L'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E) s'adresse aux personnes présentant au moins 1 année d'expérience professionnelle en continue dans un domaine donné (Training first préconise 3 années).</p> |

| | |
|---|---|
| | Une bonne compréhension de la langue française et une capacité à rédiger dans cette langue est également nécessaire. |
| Moyens pédagogiques et méthodes d'accompagnement | <p>Durant l'accompagnement, le(a) candidat(e) est accompagné(e) par un(e) architecte. Celui-ci(celle-ci) peut utiliser notamment les techniques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Questionnaires diagnostic • Tram du dossier de preuve à rédiger (livret 2 etc.) • Utilisation de la boîte à outil de Training First (fiches outils suivantes, élaboration du CV , de la fiche de poste , fiche entreprise, fiche activité, introduction, conclusion, glossaire...) • Référentiel de compétences du titre visé • Fiches outils pour l'élaboration et la collecte des annexes à intégrer au dossier • Etc. |
| Organisation de la prestation | <p>Le déroulement de l'accompagnement regroupe différentes phases selon le parcours que Training first avec son architecte accompagnatrice de parcours aurons élaborés.</p> <p>Les modalités sont présentées dans le protocole de l'AAP.</p> <p>Les temps de recherches personnelles, de rédaction ne sont pas inclus dans la durée totale du bilan de compétences.</p> |
| Modalité d'organisation | <p>Présentiel</p> <p>Ou distanciel selon besoin du candidat.</p> |
| Assistance pédagogique et technique | <p>L'accompagnement et l'assistance sont assurés par le(la) même AAP que celui (celle) qui réalise l'accompagnement VAE. Cet accompagnement et cette assistance se font par email ou, en cas d'urgence, par téléphone.</p> <p>Les coordonnées sont données au (à la) candidat(e) au démarrage de la prestation. L'architecte doit répondre dans un délai de 48h. En cas d'impossibilité à joindre l'architecte et passé ce délai, le(a) candidat(e) peut joindre le responsable pédagogique dont les coordonnées sont indiquées dans le Livret d'accueil.</p> <p>Training First s'assure que l'architecte dispose des compétences nécessaires pour assurer l'accompagnement et l'assistance de la formation à distance.</p> |
| Suivis de l'exécution de l'action et de ses résultats | <ul style="list-style-type: none"> - Au cours de l'accompagnement VAE le(a) candidat(e) remplit une attestation de présence - À l'issue de l'accompagnement VAE le(a) candidat(e) remplit un questionnaire de satisfaction lui permettant d'évaluer les apports de l'accompagnement |
| Personnes en situation de handicap | <p>L'accompagnement VAE est ouvert à tout public et toutes les situations de handicap seront prises en compte dans la limite des compétences, des moyens humains et matériels proposés dans le cadre de la prestation dispensée.</p> <p>Si Training first ne dispose pas des moyens matériels, techniques et humains pouvant répondre à la demande du(de la) bénéficiaire en situation de handicap, alors ce(tte) dernier(ère) sera orienté(e) vers un organisme partenaire du réseau de training first.</p> |
| Modalités et délais d'accès | Toute demande d'accompagnement VAE s'accompagne de la transmission d'un devis précisant le montant (TTC) de l'accompagnement, ainsi que ses dates de réalisation prévisionnelles. |

| | |
|-------|---|
| | Le devis est transmis sous format électronique par email ou par voie dématérialisée par le biais de l'application France VAE. Les délais d'accès mis en œuvre seront ceux encadré par la plateforme France VAE. |
| Tarif | Selon parcours préconisé par l'AAP un devis sera présenté au candidat. Pour faciliter l'accès à la VAE pour tous, France VAE rassemble le financement du parcours qui est pris en charge (hors dispositif particulier de la fonction publique). |